

PRESTATIONS ET SERVICES QUE L'ORGANISME PUBLIC OFFRE AUX USAGERS

En matière d'EmpIoi et de Travail

- Application, contrôle et évaluation de la politique en matière d'emploi ;
- Identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et les handicapées, en liaison avec le Ministre chargé de l'Emploi des Jeunes ;
- Formulation d'actions de mise en adéquation de la formation et de l'emploi
- Assistance aux chômeurs et handicapés résultant des accidents de travail ;
- De contrôle de l'application des normes, des lois et règlement en matière de travail ;
- Prévention et gestion des conflits collectifs de travail
- Élaboration, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail des enfants, en liaison avec les Ministres chargés de la Justice, de l'Intérieur et de l'Enfant;
- Coordination, identification et mise en Œuvre de mesures dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants;
- Renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l'infection au VIH-SIDA, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé;
- Élaboration, suivi et contrôle de la réglementation de la médecine du travail, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé ;
- Renforcement de la médecine du travail, en liaison avec le Ministre chargé de la santé.

En matière de Protection Sociale

- Promotion, mise en œuvre et suivi de la politique de sécurité sociale renforcement et harmonisation du cadre institutionnel de la prévoyance sociale ;
- participation à la promotion des actions d'assistance et de soutien aux orphelins, en particulier à ceux du SIDA ;
- participation à la prise en charge sociale des populations vulnérables;
- coordination et supervision de la politique des affaires sociales
- formation professionnelle des travailleurs sociaux ;
- mise en œuvre d'une politique cohérente d'encadrement et de formation des handicapés ainsi que leur insertion dans le tissu social, notamment dans le domaine du travail;

- mise en œuvre et renforcement du plaidoyer en faveur de la prévention des handicaps résultant des accidents de travail et de la voie publique, auprès des populations et des institutions.
- mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle

L'ECOLE IVOIRIENNE POUR LES SOURDS (ECIS)

L'INSTITUT NATIONAL IVOIRIEN POUR LA PROMOTION DES AVEUGLES (INIPA)

ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN)

L'AGENCE IVOITRIENNE DE LA RÉGULATION DE LA MUTUALITÉ SOCIALE (AIRMS)

L'INSTITUTION NATIONAL DE FORMATION SOCIALE (INFS)

Les missions assignées à l'INFS sont :

- * d'assurer la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et des cadres des Affaires Sociales ;
- * de mener des actions de recherche dans le domaine de la pédagogie et des techniques d'intervention sociale.

LES STRUCTURES SOUS-TUTELLE DU MEPS

Les Institutions de Prévoyance Sociale :

- La Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)
- La Caisse Nationale de Prevoyance Sociale (CNPS)
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- La Plateforme de Service Cote d'Ivoire (PFS-CI)